#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VÔGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches - Archettes - Bellefontaine - Dinozé - Hadol - Jarménil - La Baffe - Pouxeux - Raon-aux-Bois - Uriménil - Xertigny

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 Décembre 2016

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 33

Présents: 30

Date de la convocation : 07/12/2016

<u>Présents</u>: M. ALEXANDRE René, Mme BARTH Joëlle, Mme BLOSSE Anne, M. BONNE Gilles, M. COLIN Roger, Mme CUNY Marielle, M. EYMARD Philippe, M. GARION Eric, M. GEORGES Jean Michel, M. GEORGES Patrick, Mme GEROME Nadine, Mme GRIMILLOT Patricia, M. HACH Sébastien, M. HUC André, M. JACQUIN Alain, Mme KELLER Laure, M. LA VAULLEE Henri, M. LAGARDE Daniel, M. LAPOIRIE André, Mme LEMARQUIS Christine, M. LEROY Philippe, Mme MARCOT Véronique, M. MAROT Joël, Mme MOTSCH Suzanne, M. NOEL Philippe, M. PERRIN David, M. PICOCHE François, M. SALVADOR Victorio, M. THOMAS Jean-Louis, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée.

Pour information:

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ANDRE Dominique à M. GEORGES Jean Michel, Mme BONNAVENTURE

Corine à M. COLIN Roger.

Excusé(s): Mme CERVONI Anélène. Invité(s): M. PAGELOT Dominique.

Le mercredi 14 Décembre 2016 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes à ARCHES sous la présidence de Philippe EYMARD, Président.

Mme MARCOT Véronique a été nommée secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Madame le Maire de ARCHES pour son accueil.

#### Objet des délibérations

- 1. FOUR THERMOCHAUFFAGE: Maîtrise d'œuvre
- 2. DEFIS DU BOIS 3.0 : Conventions communes, ADI et Pays d'Epinal
- 3. ASSAINISSEMENT STEP Arches: Avenant n°2
- 4. ASSAINISSEMENT Travaux Arches : Avenant au BPU Prix nouveaux
- 5. ANC Opération de réhabilitation : Avenant aux marchés de travaux
- **6.** SYNDICATS SDANC : Adhésions
- 7. SYNDICATS SICOVAD : Intégration de la CCMM, les Vosges Méridionales et St Amé
- **8.** RH : Mise en place des tickets restaurant
- 9. RH : Mise en place de régime indemnitaire
- 10. FRICHES: Acquisition des bâtiments BIHR
- 11. RUISSEAU Ruisseau d'Argent Tronçon aval : Accord de principe avec le propriétaire d'un hangar
- 12. RUISSEAU Saône et Doubs : avenant pour accompagnement en 2017
- 13. RUISSEAU Vologne : Indemnité de dédommagement
- 14. INFORMATIONS : Aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)
- 15. INFORMATIONS: Organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM
- 16. INFORMATIONS: Divers

Le procès-verbal du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- VITRINE TECHNOLOGIQUE DU HETRE : Acquisition de terrain

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

#### 1. VITRINE TECHNOLOGIQUE DU HETRE : ACQUISITION DU TERRAIN

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de se porter acquéreur des parcelles de terrain cadastrées AB658 de 2594 m² et CK498 de 3905 m², située 12 Rue de la Vallée de l'Aître, nécessaires à l'implantation de la vitrine technologique du hêtre en construction d'une surface de 6499 m² pour un euro, décide que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur, donne pouvoir au Président pour désigner le notaire et le géomètre et signer les actes notariés correspondants, précise que la division des parcelles, le bornage et les actes notariés seront réalisés à l'issue des travaux et que les fonds sont inscrits au Budget 2016.

## 2. FOUR thermochauffage - Maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement HAHA ARCHITECTURE (mandataire), ICF Environnement − Solares Bauen − Adam − Projelec (co-traitants) pour un taux de 11.40% et un montant provisoire de 159 600 € HT et autorise le Président à signer le marché ainsi que l'avenant de passage au forfait définitif et les avenants n'augmentant pas plus de 5% du montant définitif de maîtrise d'œuvre.

# 3. DEFIS DU BOIS 3.0 : Conventions communes, ADI et Pays d'Epinal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la mise à disposition de 9 structures des défis du bois au PETR du Pays d'Epinal dans le cadre du Village de Noël 2016 et approuve la mise à disposition de 7 structures des défis du bois aux communes d'Arches, Hadol, Raon-aux-Bois, Uriménil, Xertigny et à l'Association des Amis d'Ici.

# 4. ASSAINISSEMENT - STEP Arches : Avenant n°2

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'avenant n°2 avec le groupement représenté par TECHFINA d'un montant de 19 049 €HT et qui prolonge la durée de 6,5 mois, et autorise le Président à signer cet avenant.

# 5. ASSAINISSEMENT - Travaux Arches : Avenant n°3 - Prix nouveaux au BPU

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'avenant n°3 portant modification au BPU et autorise le Président à signer cet avenant.

## 6. ANC - Opération de réhabilitation : Avenant aux marchés de travaux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'avenant n°1 au lot 3 avec l'entreprise VEOLIA et autorise le Président à signer cet avenant.

# 7. SYNDICATS - SMIC : Adhésions

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte l'adhésion au SMIC des Communes de Auzainvillers, Martigny les Gerbonvaux et le syndicat des Eaux de l'Ormont.

## 8. SYNDICATS - SICOVAD : Intégration de la CCMM, les Vosges Méridionales et Saint Amé

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'adhésion de la communauté de communes des Vosges Méridionales, approuve l'adhésion de la commune de Saint Amé et approuve l'adhésion des 16 communes de la Moyenne Moselle intégrant la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

#### 9. RH: Mise en place des tickets restaurant

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'instauration du dispositif du titre restaurant au profit du personnel dans les conditions ci-après.

## 10. RH - Régime indemnitaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve dans l'attente de la mise en place du RIFSEEP, le maintien à titre individuel des différents régimes indemnitaires en place au sein de la C2VRM et approuve une modification des modalités d'attribution afin de permettre un versement mensuel des différents dispositifs.

## 11. RH Régime indemnitaire - Travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire précise de créer une indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants au profit des agents et précise que l'indemnité peut être versée aux agents à l'occasion de travaux comportant certains risques d'accidents ou d'incommodités malgré les précautions prises et les mesures de protection adoptées.

#### 12. RH Régime indemnitaire - Astreintes et permanences des agents

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'approuver la mise en place de période d'astreinte, d'approuver la mise en place des périodes de permanence : lorsque des obligations liées au travail imposent à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel ou en lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, sans qu'il y ait travail effectif ou astreinte, de fixer ainsi qu'il suit la liste des emplois concernés : ensemble des filières et cadres d'emplois tels que visés par les décrets sus-mentionnés, de charger le Président ou son représentant de rémunérer ou de compenser le cas échéant les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur, de préciser que le bénéfice de ce régime est ouvert à l'ensemble des agents

qu'il soit titulaire, stagiaire, non-titulaire, contractuel de droit public et de droit privé, et de préciser que les crédits seront inscrits annuellement au budget.

## 13. FRICHES: Acquisition des bâtiments BIHR

Après en avoir délibéré et à la majorité, avec 2 CONTRES (M. LAGARDE, M. THOMAS) et 6 ABSTENTIONS (Mme VAUTRIN, Mme LEMARQUIS, Mme BONNAVENTURE, Mme BARTH, M. COLIN, M. GEORGES P.), le Conseil communautaire approuve l'acquisition du bâtiment situé 447 le Centre à 88220 Uriménil, cadastré AB57, d'une surface de 1746 m², dans la limite de l'estimation des domaines, soit entre 0 et 30 000 €, sollicite la DETR pour l'acquisition de ce bâtiment et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette acquisition et aux demandes de subvention.

# 14. RUISSEAU Ruisseau d'Argent Tronçon aval - Accord de principe avec le propriétaire d'un hangar

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le projet de restauration du Ruisseau d'Argent comprenant la démolition d'un hangar, approuve le versement d'une somme maximale de 80 000 € à titre de mesure compensatoire ; la somme sera précisée dans la convention de transaction, selon devis pour la construction des garages, autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette démolition et mesure compensatoire via un protocole transactionnel et dit que les crédits supplémentaires seront inscrits au budget 2017.

# 15. RUISSEAU Saône et Doubs - Avenant pour accompagnement en 2017

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la signature d'un avenant à la convention de partenariat 2016 avec les structures locales dans le cadre du contrat de rivière tête de bassin de la Saône qui la prolongera jusqu'au 31 décembre 2017, approuve le versement d'une contribution financière, correspondant à l'année 2017 à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs, de 3 120 €, ce qui représente la mise à disposition d'un ingénieur territorial à 20% de son temps de travail et autorise le Président à signer cet avenant.

#### 16. RUISSEAU Vologne - Indemnité de dédommagement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le versement d'une indemnité à M. ROBERT, propriétaire de la parcelle A27 sise à Jarménil, d'un montant de 250 € et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

# 17. PROGRAMMATION 2017 - Conseil Dépatemental / Conseil Régional

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la programmation 2017 relative au Conseil Départemental des Vosges et autorise le Président à signer les documents correspondant à cette programmation 2017.

#### 18. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)

- Emprunt Budget assainissement : 1.40% sur 25 ans
- Fourniture de repas Crèche Les P'tits crocos : ELIOR, marché à bon de commande
- Création d'une défense incendie Atelier bois : Joly 2600 € HT / TRB 2500 € HT
- Véhicule électrique : Peugeot Partner électrique Garage Bichotte Pouxeux 28 359.28 € TTC (reste à charge bonus déduit et subvention TEPCV : 4727 €)
- Marché d'entretien assainissement : Veolia marché à bon de commande

#### 19. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

Le Président donne la parole aux représentants de la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

## 20. Informations diverses

Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.

La séance est levée à 22:00